

Décision n° 2023-2529
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 9 novembre 2023
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Intrado solutions Limited

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Intrado solutions Limited reçu le 8 novembre 2023, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 9 novembre 2023, les dispositions attribuant à la société Intrado solutions Limited (enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 02775270) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	01 59 04	2022-1971	29/09/2022
Numéros polyvalents	02 58 60	2022-1971	29/09/2022
Numéros polyvalents	03 75 95	2022-1971	29/09/2022
Numéros polyvalents	04 51 65	2022-1971	29/09/2022
Numéros polyvalents	05 37 19	2022-1971	29/09/2022

Article 2. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Intrado solutions Limited et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 9 novembre 2023

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales